

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT LAVAL JUIN 2015

Tout d'abord, il faut se rappeler ce qu'est un schéma d'aménagement et de développement.

Voyons la définition que donne le document « UNE VISION. UNE VILLE » paru (date non inscrite) comme suite à la démarche « Repensons Laval » <http://www.repensonslaval.ca/schema-damenagement/>.

Qu'est-ce qu'un schéma d'aménagement et de développement?

Le schéma d'aménagement et de développement est un outil de planification qui sert à coordonner l'aménagement et le développement du territoire, qu'il soit urbain ou rural, par exemple la localisation des futurs grands équipements publics, les infrastructures de transport, ou encore la protection de certains milieux, tels que les bois d'intérêt.

Le schéma d'aménagement trace les lignes directrices de l'organisation physique du territoire, qui s'appuient sur une vision de développement à long terme. Il comprend un portrait et un diagnostic territorial. Il présente ensuite les orientations et les objectifs d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, les zones prioritaires à aménager ou à réaménager et les affectations du territoire. Il comporte enfin un plan d'action établissant le calendrier de réalisation, ainsi que les autres mesures de type réglementaire.

<http://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/schema-damenagement-du-territoire.aspx>

Nous présentons ici le fruit de nos échanges et de nos lectures; nous avons regroupé notre travail sous quatre axes quelque peu empruntés au document « Repensons Laval ».

POUR UNE VILLE QUI SE VEUT URBAINE ET VIVANTE DE NATURE

1. Favoriser l'aménagement de toit vert lors de la construction d'édifice à toit plat.
2. Limiter la construction de condos de plus de 4 étages dans les quartiers où s'établissent (ou pourrait s'établir) des familles avec enfants qui requièrent un jardin, parfois une piscine et des surfaces pour dépenser de l'énergie.
3. Interdire la construction de tours d'habitation loin d'une rive et loin de maisons de 4 étages et moins.
4. Mieux circonscrire les terrains industriels polluants et pollués et établir un échéancier de dépollution sur un certain nombre d'années.
5. Relier les sections des boulevards et des rues (par exemple, Du Souvenir, St-Martin à l'ouest, St-Elzéar, Dagenais, Industriel, etc.) afin d'éviter des détours sources de production inutile de GES (gaz à effet de serre).
6. Promouvoir l'aménagement de stationnements extérieurs qui réduisent la production des îlots de chaleur.

POUR UNE VILLE CULTURELLE DE NATURE

1. Mettre en valeur les lieux patrimoniaux publics et privés.
2. De concert avec les institutions d'enseignement, favoriser l'expression artistique des jeunes dans les édifices publics.
3. Aménager une grande bibliothèque qui desservirait Laval et la région nord (la grande bibliothèque nationale qui sert principalement Montréal).

POUR UNE VILLE SÉDUISANTE DE NATURE

1. Favoriser la construction d'édifice en hauteur au carrefour des grandes artères (comme coin Le Corbusier et St-Martin) afin de marquer plus visuellement le caractère de ville à Laval.
2. Orner les grandes artères de fleurs sur toutes leurs longueurs.
3. Créer des jardins communautaires pour enfants et les intégrer aux activités « camps de jour » organisées par la Ville.
4. S'assurer de la qualité des équipements récréatifs des parcs.
5. Standardiser les affiches commerciales dans certains quartiers tels Ste-Rose, Cartier, Ste-Dorothée, etc.
6. Porter une attention particulière à l'aménagement des portes d'entrée sur l'île Jésus.
7. Améliorer annuellement le bijou de verdure que représente le CENTRE DE LA NATURE.

POUR UNE VILLE HUMAINE ET SOCIALISANTE DE NATURE

1. Augmenter le nombre de logements sociaux aux environs des maisons et des condos et éviter les édifices dont le volume ressemble aux cités françaises (éviter les tours).
2. Encourager l'altérité par un soutien financier (taxes) aux quartiers regroupant des commerces (rue Cartier, Vieux Ste-Rose, etc.).
3. Faire de Laval une Ville où le piéton est prioritaire sur TOUS les véhicules (vélo, voiture, camion, autobus, taxi, etc.) en modifiant la réglementation et l'affichage.
4. Assurer une mobilité prioritaire (autre que motorisée) et sécurisée sur toutes les grandes artères.
5. Dans l'établissement d'un plan de mobilité active, tenir compte, d'une part, de la réalité du vieillissement de la population et d'autre part, du fait que l'hiver frappe à nos portes seulement durant 6 mois par année.
6. Améliorer la sécurité des usagers de mobilité active (surtout les bicyclettes) en ne laissant aucune fissure dans les pistes cyclables.
7. Favoriser une mobilité active qui respecte les aînés qui sont de plus en plus présents selon le rapport de juin 2015 de l'Institut de statistique du Québec <http://stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol19-no3.pdf>.

EN CONCLUSION

Si l'on se réfère au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)¹, le schéma d'aménagement est avant tout un outil de planification.

C'est dans ce sens que nous vous faisons connaître la réflexion de plus de huit heures que nous avons effectuées pour circonscrire les axes que nous jugeons prioritaires pour parvenir à une ville de Laval urbaine et vivante, culturelle, séduisante et humaine et socialisante. Pour cela, l'administration devra tenir compte des besoins des citoyens et adapter le travail des employés de la Ville aux impératifs humains des résidents.

Pour faire une ville de Laval au lieu de se contenter d'une banlieue de Montréal, il est raisonnable d'appuyer l'actuelle démarche du schéma d'aménagement sur les valeurs prônées dans le texte de Thierry Paquot in *Désastres urbains. Les villes meurent aussi*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2015, 148 p., ISBN : 9782707179098.

Voici un extrait de ce livre que l'on devrait faire sien.

[...] Comment « faire ville », y compris dans les banlieues ? En cultivant l'esprit des villes, celui-ci repose sur trois qualités, l'urbanité, la diversité et l'altérité. Si une vient à manquer, tout s'écroule ! L'urbanité est la capacité de chaque citoyen à être accueillant, disponible, ouvert. La diversité consiste en la variété des habitants qui mélangent âges, sexes, langues, religions et croyances, provenances et activités. Quant à l'altérité, elle magnifie les différences entre les humains et les relations entre ceux-ci et le monde vivant (faune et flore). Autant dire que le centre commercial, l'enclave résidentielle sécurisée, le gratte-ciel, le pavillonnaire éparpillé, par exemple, ne réunissent jamais ces trois qualités. Et ne font donc pas ville.[...]
in Thierry Paquot, *Désastres urbains. Les villes meurent aussi*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2015, 148 p., ISBN : 9782707179098.

Espérons que notre humble contribution fasse en sorte qu'il fait bon vivre à Laval.

Louise Francoeur-Labelle, retraitée
540 De Marigny
H7N 5A3
(450) 933-7503

Michel Labelle, retraité

¹ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>